



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 18 mars 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 18 mars 2026 à 18h39, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Sonia Paul	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 18h39.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2026-03-18-088

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
110-1	Appui de principe à un projet de développement
130	Gestion financière et administrative
160	Ressources humaines
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE



600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité des membres présents

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

110	Conseil municipal
-----	-------------------

110-1 Appui de principe à un projet de développement

M.B. 2026-03-18-089

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été approchée dans le cadre d'un projet de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est susceptible de générer des retombées positives pour la population;

CONSIDÉRANT QUE certaines informations relatives au projet demeurent à préciser;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

QUE la Municipalité exprime son appui de principe au projet;

QUE la Municipalité se montre ouverte à mettre à disposition un terrain municipal pour la réalisation du projet;

QUE toute décision concernant la cession ou le don d'un terrain municipal soit conditionnelle à :

- la présentation d'un projet complet;
- la validation de la conformité réglementaire;
- et une approbation finale du conseil municipal;

QUE le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre au promoteur afin de confirmer l'intérêt de la municipalité à céder un terrain, sous réserve de l'approbation finale du conseil municipal.

QUE la direction générale et le maire soient mandatés pour poursuivre les discussions et effectuer les analyses nécessaires;

Adoptée à l'unanimité

130	Gestion financière et administrative
160	Ressources humaines



200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2026-03-18-090

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Samuel Godin, il est résolu de lever la présente séance à 18h41.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale et
Greffière-trésorière